

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2023 :

Centre administratif : Marché de fourniture, installation, mise en service opérationnelle et maintenance des équipements audiovisuels et multimédias - Autorisation de signature

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.




David LORION

Affiché en préfecture
N° de télétransmission : 01/09/2025
Date de notification préfecture : 01/09/2025

Affaire n°41/2023 : Centre administratif : Marché de fourniture, installation, mise en service opérationnelle et maintenance des équipements audiovisuels et multimédias - Autorisation de signature.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée sous la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert pour « Fourniture, installation, mise en service opérationnelle et maintenance des équipements audiovisuels et multimédias du nouveau centre administratif. ».

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mercredi 30 Avril 2025 au BOAMP/JOUE et le mercredi 07 Mai 2025 au journal local (Le Quotidien) avec une date limite initiale de remise des offres fixée au lundi 02 Juin 2025, puis reportée au lundi 23 Juin 2025.

Le marché devient exécutoire à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une période de DEUX (02) ANS. Le marché pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification).

En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins TROIS (03) mois avant la fin de chaque période annuelle. Il s'exécute par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget.

Le marché est passé en valeur sans minimum et un maximum sur le fondement des articles R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Ce dernier ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches. Les prestations ne font pas l'objet d'une décomposition en lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le Vendredi 8 août 2025 pour choisir au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (La valeur technique (coefficient 50), la valeur économique (coefficient 30), le service après-vente (coefficient 15) et la valeur environnementale (coefficient 5) la proposition suivante:

Désignation des prestations	Attributaire du marché	Montant minimum sur la durée du marché	Montant maximum sur la durée du marché (en € H.T)
Fourniture, installation, mise en service opérationnelle et maintenance des équipements audiovisuels et multimédias du nouveau centre administratif.	EXCELLIS COMMUNICATION	Sans	950.000,00

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De l'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le marché correspondant sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT C
LE MAIRE

Reception en préfecture
N° 41/2023-DE 20250826-41-2023-DE
Date de transmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

David LORION